



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 25950

## Texte de la question

M. Jacques Desallangre appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conséquences néfastes de l'accord assurance chômage ratifié le 2 décembre 2002 par le MEDEF et les syndicats CFDT, CGC et CFDT, et qui prend effet le 1er janvier prochain. Les modifications des conditions d'accès à l'indemnisation qui en résultent vont pénaliser lourdement des salariés déjà victimes de la perte de leur emploi. Les catégories de demandeurs d'emploi les plus jeunes et les plus âgées seront plus fortement touchées. Il lui demande, en écho aux inquiétudes exprimées par les chômeurs et leurs associations et alors que se multiplient les plans sociaux, comment il compte agir pour contribuer à la réouverture des négociations visant à rétablir une indemnisation correcte des personnes privées d'emploi.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Desallangre](#)

**Circonscription :** Aisne (4<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25950

**Rubrique :** Chômage : indemnisation

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** économie, finances et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 octobre 2003, page 7563